

système de télévision par câble doivent être considérés comme un service unique quel que soit le dispositif dont l'abonné a besoin pour recevoir ce service.

Les titulaires de licence sont tenus de distribuer sur les canaux supplémentaires reçus au moyen d'un convertisseur de fréquence tout service prioritaire qu'ils ne peuvent distribuer sur leur service de base. Là où c'est le cas, le Conseil peut autoriser les titulaires à distribuer d'autres services sur les canaux supplémentaires.

Canaux d'émissions spéciales. Après avoir examiné la proposition visant la création d'un canal d'émissions supplémentaires, le CRTC en est arrivé à la conclusion qu'un tel canal n'était pas souhaitable pour l'instant et qu'il préférerait s'en tenir à la politique actuelle qui consiste à étudier individuellement les propositions en vue de l'exploitation de canaux d'émissions spéciales.

Télévision payante. Le principe de la télévision payante, élaboré en 1950 — réception des signaux de télévision moyennant paiement, de façon normale ou au moyen d'un câble — n'a pas retenu beaucoup l'attention jusqu'à récemment. Dans un document publié en février 1975, le Conseil exprimait des doutes quant à l'aptitude du système de radiodiffusion canadienne à absorber les répercussions de la télévision payante, mais il reconnaît qu'une certaine forme de télévision payante se développera dans l'avenir et que, par conséquent, les radiodiffuseurs, les producteurs d'émissions et les titulaires de licence de télévision par câble doivent se concerter en vue de réaliser l'intégration dans l'usage du système de radiodiffusion au profit de la production canadienne.

Dans un discours prononcé en juin 1976, le ministre des Communications déclarait que la télévision payante devait faire partie intégrante du système de radiodiffusion canadienne. Dans une déclaration publique du 30 juin 1976, le CRTC a demandé au public de lui soumettre des idées sur la façon de réaliser cet objectif.

Télédiffusion

16.2.2

Les émissions de télévision ont débuté au Canada en 1952 à Toronto et à Montréal, et la couleur est apparue en 1966. Sur les 6.6 millions de ménages que compte le Canada, 6.4 millions environ possèdent un ou plusieurs téléviseurs. En septembre 1975, d'après les estimations, 61.0% des ménages canadiens possédaient un télécouleur, l'Alberta ayant la proportion la plus élevée, soit environ 71.9%, et Terre-Neuve la proportion la plus faible, soit 41.2%. Radio-Canada exploite deux des cinq réseaux canadiens de télévision: un réseau français et un réseau anglais. Les autres réseaux sont ceux de la *CTV Television Network Limited* (anglais), qui diffuse dans tout le Canada, la TVA (français), qui pour le moment ne dessert que le Québec, et un troisième, le *Global Communications Limited*, qui dessert l'Ontario.

Au 31 mars 1975, le Canada comptait 742 entreprises de télévision dont les propriétaires-exploitants étaient Radio-Canada, les stations privées de langue anglaise affiliées à Radio-Canada, le réseau CTV et le réseau TVA (y compris des stations de retransmission). Il y avait en outre 48 stations indépendantes.

Le développement de la télévision canadienne s'est heurté, dès le début, à des problèmes d'ordre géographique et linguistique. Environ la moitié des Canadiens vivent près de la frontière sud et peuvent capter les émissions de l'un ou de tous les principaux réseaux américains. Ce fait, ainsi que la nécessité de préserver l'identité canadienne et d'exprimer les intérêts du Canada, a contribué à l'amélioration rapide des services de télévision au Canada. Les villes de Toronto et de Montréal comptent aujourd'hui parmi les principaux centres mondiaux de production d'émissions de télévision en anglais et en français; Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa, Québec, Halifax, Moncton et Saint-Jean (T.-N.) sont les centres régionaux de production de Radio-Canada. Les satellites canadiens de communications «Anik» contribuent de plus en plus à l'extension des services canadiens de radio, de télévision et de téléphone jusque dans les régions les plus reculées du pays, en particulier dans le Grand Nord.